

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44.

📠 04.95.76.20.60.

Propriano, le 09 avril 2021

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 AVRIL 2021 A 14H00**

**Point d'information du Maire.**

- 1- Cession des parcelles A 2714 et 2715 dans le cadre des travaux d'aménagement et de création d'une voie verte au Lieu-dit Capo Lauroso.
- 2- Programmation des animations de la Bibliothèque pour 2021 – Plan de financement.
- 3- Programmation des acquisitions de documents de la Bibliothèque pour 2021 – Plan de financement.
- 4- Projet de création d'un city stade et d'un espace de pique-nique.
- 5- Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2020.
- 6- Adoption des comptes administratifs pour l'exercice 2020.
- 7- Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2020.
- 8- Affectation du résultat d'exploitation du budget du port de plaisance pour l'exercice 2020.
- 9- Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'aérodrome de Tavarria pour l'exercice 2020.
- 10- Impôts locaux – Vote des taux 2021.
- 11- Budgets Primitifs pour l'exercice 2021.

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Cession des parcelles A2714 et A2715 dans le cadre des travaux d'aménagement et de création d'une voie verte au Lieu-dit Capo Lauroso.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Au-delà de cette clause générale de compétence, l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et de création d'une voie verte au Lieu-dit Capo Lauroso, il est nécessaire de céder à la Collectivité de Corse deux emprises de 4 m<sup>2</sup> et de 179 m<sup>2</sup>, prélevés sur une parcelle communale cadastrée section A N°2466, d'une superficie totale de 20 000 m<sup>2</sup> qui a été divisée en trois parcelles A 2713, A 2714 et A 2715.

Cette cession a été estimée par les services des Domaines à 3.50 €/m<sup>2</sup> et se décompose comme suit :

- La parcelle de 4 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle communale cadastrée section A N°2714 : 14 € ;
  - La parcelle de 179 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle communale cadastrée section A N°2715 : 626.50 €.
- Soit un total de : 640.50 €.

La parcelle A 2713 d'une superficie de 19 817 m<sup>2</sup> restant la propriété de la Commune de Propriano.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la cession à la Collectivité de Corse de deux emprises cadastrées section A 2714 et A 2715, pour un montant total de 640.50 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de cession correspondants.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET** : Programmation des animations de la Bibliothèque 2021-Plan de Financement.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale a élaboré un programme d'animations afin d'élargir et de renouveler les publics, et renforcer l'action culturelle.

Le programme proposé est le suivant :

- Des ateliers jeunesse hebdomadaires et des ateliers ponctuels tout public bilingues (français-corse) pour un montant de 3 720 €.
- Des Activités ludiques autour de la lecture avec l'Association ludothèque d'Ajaccio pour un montant de 500 €.
- Des spectacles de contes et de théâtre, pour un montant de 1 300 €.
- Des ateliers d'écriture et illustration d'un conte par un groupe d'enfants pour un montant de 650 €.
- Des expositions itinérantes pour un montant de 1 000 €.
- Des événements culturels qui seront réalisés en partenariat avec les associations culturelles locales pour un montant de 800 €.

Le programme d'animations pour 2021 s'élève donc à 7 970 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- Collectivité de Corse 50% 3 985 € HT.
- Commune de Propriano 50% 3 985 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des animations de la Bibliothèque 2021.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 09 avril 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 09 Avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET** : Projet d'équipement de la Bibliothèque en nouveaux documents 2021 – Plan de Financement.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale désire donner la priorité cette année 2021 à l'acquisition des Bandes Dessinées, des livres adaptés aux problèmes de malvoyance, des nouveautés et la rentrée littéraire, des livres sur la thématique de la mer et de la pêche en Corse et ailleurs.

Le projet d'équipement en nouveaux documents a été estimé à 2 300 €.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- Collectivité de Corse 50% 1 150 € HT.
- Commune de Propriano 50% 1 150 € HT.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'équipement de la bibliothèque municipale 2021.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/04/2021

Fait à PROPRIANO, le 09 avril 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Projet de création d'un city stade et d'un espace pique-nique – Plan de financement.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans la continuité de l'aménagement de la Plaine il serait opportun de créer un city-stade et un espace de pique-nique.

Le Maire indique que le projet de création d'un city stade et d'un espace pique-nique a été estimé à :106 734 € H.T pour les travaux, études etc.

Le Maire propose donc le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale) .....50%.....53 367 €
- Commune.....50%.....53 367 €

106 734 € H.T

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de création d'un city stade et d'un espace de pique-nique.
- **VOTE** le plan de financement.
- **AUTORISE** le Maire à demander la subvention correspondante à la Collectivité de Corse.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 09 avril 2021  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2020.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT :** Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la Trésorière en poste à Sartène et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**-ADOpte les Comptes de Gestion de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa du receveur municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.**

**La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/04/2021



**Paul-Marie BARTOLI**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Approbation des comptes administratifs 2020.**

**PRESENTS :** Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT :** Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2122-21 et L.2343.1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 mai 2020 approuvant les Budgets Primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2020,

Vu les délibérations en date du 4 décembre 2020 approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2020,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution des Budgets de l'exercice 2020,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Ange LARI conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- ADOPTE les Comptes Administratifs pour l'exercice 2020 arrêtés comme suit :**

**\* BUDGET VILLE :**

	<b><u>Investissement :</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>
<b><u>Dépenses réalisées :</u></b>	1 592 128.27	4 977 745.18
<b><u>Recettes réalisées :</u></b>	2 341 052.32	6 247 135.49
<b>Résultat de l'exercice 2020 :</b>	+748 924.05	+1 269 390.31
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	-276 921.14	+644 900.91
<b>Part affecté à l'investissement Exercice 2020 :</b>	/	+615 900.00
<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :</b>	0	0
<b><u>Résultats à la clôture de l'exercice 2020 :</u></b>		
<b>Excédent :</b>	+472 002.91	+1 298 391.22
<b>Déficit :</b>		

\* **BUDGET PORT DE PLAISANCE**

	<u>Investissement :</u>	<u>Exploitation</u>
<b><u>Dépenses réalisées :</u></b>	847 916.77	1 137 393.42
<b><u>Recettes réalisées :</u></b>	575 701.94	1 752 960.94
<b>Résultat de l'exercice 2020:</b>	-272 214.83	+615 567.52
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	-200 763.96	+529 614.40
<b>Part affecté à l'investissement Exercice 2020 :</b>	/	+286 000.00
<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :</b>	0	0
<b><u>Résultats à la clôture de l'exercice 2020 :</u></b>		
<b>Excédent :</b>		+859 181.92
<b>Déficit :</b>	-472 978.79	

\* **BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

	<u>Investissement :</u>	<u>Exploitation</u>
<b><u>Dépenses réalisées :</u></b>	40 292.42	202 589.12
<b><u>Recettes réalisées :</u></b>	23 044.83	200 837.26
<b>Résultat de l'exercice 2020 :</b>	-17 247.59	-1 751.86
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	+17 382.72	-30 231.43
<b>Part affecté à l'investissement Exercice 2020 :</b>	/	/
<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :</b>	0	0
<b><u>Résultats à la clôture de l'exercice 2020 :</u></b>		
<b>Excédent :</b>	+135.13	-31 983.29
<b>Déficit :</b>		

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-046-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/04/2021

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2020.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2020 de la Ville,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M14 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2020 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **1 298 391.22 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2020 :	+1 269 390.31
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2019) (Résultat de clôture 2019-Affectation résultat 2020)	+29 000.91
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+1 298 391.22
E) – Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat de clôture 2020) *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	+472 002.91
F) – Solde des restes à réaliser d'investissement 2020: * Besoin de financement * Excédent de financement	-1 075 552.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-603 549.09
<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+1 195 892.00
2- Report De fonctionnement R 002	+102 499.22

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 2 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Affectation du résultat de fonctionnement du budget du port de plaisance pour l'exercice 2020.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2020 du port de plaisance,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2020 du port de plaisance présente :

- Un excédent d'exploitation de : **859 181.92 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2020</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2020:	<b>+615 567.52</b>
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2019) (Résultat de clôture 2019-Affectation du résultat 2020)	<b>+243 614.40</b>
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	<b>0.00</b>
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	<b>+ 859 181.92</b>
E) – Solde d'exécution d'investissement 2020 (Résultat de clôture 2020)	
*D 001 (besoin de financement)	<b>-472 978.79</b>
*R 001 (excédent de financement)	
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2020:	
* Besoin de financement	
* Excédent de financement	<b>+66 584.00</b>
G) – Besoin de Financement (E + F)	<b>-406 394.79</b>
<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	<b>+713 932.00</b>
2- Report De fonctionnement R 002	<b>+145 249.92</b>

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 2 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

**Le Maire**



**Paul-Marie BARTOLI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-048-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'aérodrome de Tavarria pour l'exercice 2020.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT** : Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2020 de l'aérodrome de Tavarria, Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2020 de l'aérodrome de Tavarria présente :

- Un déficit d'exploitation de : -31 983.29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION 2020</b>	
A) – Résultat de l'exercice 2020 :	-1 751.86
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2019) (Résultat de clôture 2019-Affectation résultat 2020)	-30 231.43
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	-31 983.29
E) – Solde d'exécution d'investissement 2020 (Résultat de clôture 2020)	
*D 001 (besoin de financement)	
*R 001 (excédent de financement)	+135.13
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2020:	
* Besoin de financement	-19 000.00
* Excédent de financement	
G) – Besoin de Financement (E + F)	-18 864.87
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
(pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	0
2- Report De fonctionnement D 002	-31 983.29

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Impôts locaux – Vote des taux 2021.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PLANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT :** Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639 A, indiquant que les collectivités locales doivent faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2021,

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncières sur les propriétés bâties. Le taux départemental 2020 s'élevait à 12.25%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, **il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 28.85%, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 16.60% et du taux 2020 du département, à savoir 12.25%.**

**Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le taux voté par la commune en 2020, à savoir 53.62%.**

**Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 sont connues et sont les suivantes :**

**Taxe Foncière (Bâti) : 6 762 000 €**

**Taxe Foncière (Non Bâti) : 21 000 €**

**CONSIDERANT Le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2021 (comprenant seulement les produits de TF), hors allocations compensatrices, est de 1 962 097 €.**

**Auquel il faudra ajouter : les allocations compensatrices TFPB et TFPNB de : 8 417 € et la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales de : 555 251 €.**

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour l'année 2021.**

<b>Taxes</b>	<b>Taux année 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
<b>TH</b>	<b>13,95</b>	
<b>TFB</b>	<b>16,60</b>	<b>28.85%</b>
<b>TFNB</b>	<b>53,62</b>	<b>53.62%</b>

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002497-20210409-2021-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021

Fait à Propriano, le 09 avril 2021

**Le Maire**



**Paul-Marie BARTOLI**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 09 Avril 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Neuf Avril à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2021.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PLANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Michel COLONNA à Ange-François LECA-MONDOLONI, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Jean-Pierre LUCIANI à Dominique CARLOTTI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI,

**ABSENT :** Vannina LARI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343- 2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982).

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavaria.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les Budgets Primitifs de l'exercice 2021 arrêtés comme suit :

\* **BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	4 154 008 €	4 154 008 €
- Fonctionnement	6 084 483 €	6 084 483 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 238 491 €</b>	<b>10 238 491 €</b>

\* **BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 535 059 €	1 535 059 €
- Exploitation	1 984 487 €	1 984 487 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 519 546 €</b>	<b>3 519 546 €</b>

\* **BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	27 701 €	27 701 €
- Exploitation	334 793 €	334 793 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 494 €</b>	<b>362 494 €</b>

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2021 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M14 et M4.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 2 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 09 Avril 2021

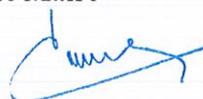
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20210409-2021-051-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021



Paul-Marie BARTOLI

